

Check-list



Check-list pour votre déménagement

Un déménagement n'est pas seulement le début d'une nouvelle page de notre vie, il est aussi très souvent synonyme de stress et de coûts importants. Et c'est souvent le cas quand l'annonce du changement d'adresse n'intervient qu'ultérieurement. Gardez le contrôle lors de votre déménagement et utilisez la check-list clé en main que nous avons conçue.

Dès que possible

- Résilier votre ancien contrat de location en temps utile et en bonne et due forme
- Vider la cave, le grenier, les combles, le garage, etc.

4 semaines avant le déménagement

- Vérifier le nouveau contrat de location et le règlement intérieur
- Contactez les établissements scolaires (autorités scolaires, crèche, jardin d'enfants, école, etc.)

- Poser un jour de congé pour le jour du déménagement
- Organiser les aides/engager un service de déménagement (comparer les différentes offres)
- Louer un camion de déménagement (si vous déménagez vous-même)
- Informer le concierge et les voisins
- Effectuer de petites réparations dans l'ancien logement
- Lister les gros travaux de rénovation et planifier leur réalisation

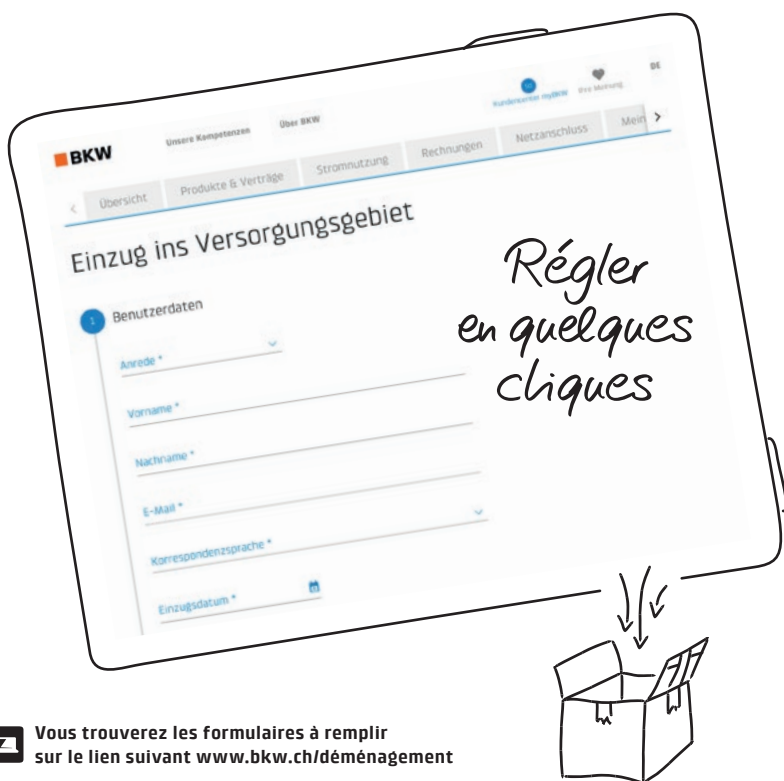
2 semaines avant le déménagement

- Organiser le matériel de déménagement: cartons, caisses et rembourrage
- Demander des panneaux d'interdiction de stationnement pour le jour du déménagement
- Organiser le ménage du logement
- Convenir d'une date pour l'état des lieux de sortie
- Faire appel à une entreprise de nettoyage de tapis



Le changement d'adresse

- Contrôle des habitants (www.eumzug.swiss)
- Militaire (chef de division), protection civile, pompiers
- Service des automobiles (propriétaires de véhicules)
- Poste (mise en place de la réexpédition du courrier)
- Banque/Postfinance/Institut de carte de crédit
- Fournisseur d'électricité (www.bkw.ch/déménagement)
- Caisse maladie et assurances
- Fonds de compensation AVS (indépendant et retraités)
- Télécommunication (réseau fixe, portable, Internet, TV)
- Concession radio/télévision
- Amis et famille
- Employeur
- Institutions et associations
- Médecins/Dentistes
- Magazines et journaux
- Boissons et autres services de livraison à domicile
- Services de commande en ligne (électronique, vêtements, etc.)
- Abonnements (SBB, abonnement communautaire, piscine, fitness, etc.)



 Vous trouverez les formulaires à remplir sur le lien suivant www.bkw.ch/déménagement

Juste avant le déménagement

- Tout mettre dans des cartons
- Sur les cartons, inscrire les noms des pièces auxquels ils sont destinés
- Faire un plan du nouveau logement avec la distribution des pièces pour les aidants
- Inscrire «FRAGILE» sur les cartons contenant des verres ou de la vaisselle Important: Si vous faites appel à une entreprise de déménagement, ne mettez pas les objets fragiles ou de liquide vous-même dans des cartons, car dans ce cas les biens ne seraient pas assurés
- Vérifier le montant de l'assurance de la société de déménagement
- Préparer des collations et boissons pour le jour du déménagement
- Relever le compteur
- Organiser la garde d'enfant et des animaux le jour du déménagement

- Démontrez les meubles et sécuriser les pièces mobiles
- S'assurer que les objets importants sont accessibles (papier toilette, matériel de ménage, etc.)
- S'assurer que le nouveau logement dispose d'un éclairage fonctionnel
- Préparer et effectuer l'état des lieux pour l'ancien et le nouveau logement

Pendant le déménagement

- Faire constater les dégâts dus au déménagement par les déménageurs
- Décongeler le réfrigérateur avec compartiment réfrigérateur / congélateur
- Sécuriser le point de chargement et de déchargement

Après le déménagement

- Visite d'inspection avec le propriétaire et procès-verbal de remise de logement
- Installer la plaque à son nom
- Signaler tout dommage à la société de déménagement par écrit et par courrier recommandé dans les 3 jours
- Envoyer la liste des problèmes au nouveau propriétaire dans les 10 jours
- Inscription au bureau d'enregistrement des résidents ou des étrangers (vérifier à l'avance quels sont les documents requis)
- Vérifier la restitution de la caution